

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Mémoire sur
Projet de terminal méthanier
à Gros-Cacouna

Présenté par
L'Association touristique régionale
du Bas-Saint-Laurent



Pierre Laplante
Directeur général

Juin 2006

1. L'ATR du Bas-Saint-Laurent

L'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent (ATR) est un organisme à but non lucratif dédié à l'accueil, la promotion et au développement de l'industrie touristique.

L'ATR est reconnue par le ministère du Tourisme du Québec et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent comme partenaire privilégié afin d'établir les grandes orientations et les actions stratégiques qui assureront le développement du tourisme au Bas-Saint-Laurent.

L'ATR dessert ses membres sur le territoire délimité au nord par le fleuve Saint-Laurent de La Pocatière à Sainte-Luce et au sud jusqu'aux frontières du Maine et du Nouveau-Brunswick.

2. Le tourisme au Bas-Saint-Laurent

En plus d'être une destination touristique, le Bas-Saint-Laurent reçoit les touristes se rendant en Gaspésie et dans les provinces maritimes. En 2004, la région a reçu 1 095 000 visites/région, ce qui a procuré des retombées de 218 M\$. Le taux d'occupation moyen dans l'hébergement est de près de 50 %, soit le plus haut des régions du Québec (hors des grands centres urbains).

L'industrie touristique est au cœur du développement économique du Bas-Saint-Laurent. En 2004, on dénombrait 897 entreprises associées au secteur touristique qui généraient plus de 4 000 emplois.

Pour plus de détails sur l'organisation et l'industrie touristique, voir le document « Profil, région touristique du Bas-Saint-Laurent », annexé à ce mémoire.

3. Intérêt de l'ATR

L'ATR du Bas-Saint-Laurent est un organisme voué au développement touristique régional et, de ce fait, s'intéresse à tout projet ayant des répercussions sur le développement économique, la création et le maintien d'emplois de qualité dans le Bas-Saint-Laurent.

En tant que représentant de 479 membres provenant du secteur touristique, elle mise sur la concertation régionale et l'harmonisation des différents secteurs de développement tout en prenant en compte les attentes des entreprises touristiques.

4. Mise en contexte

L'ATR du Bas-Saint-Laurent possède une expertise en matière d'accueil, de promotion et de développement touristique. Notre mémoire portera sur les questions touchant ces volets. Nous croyons que d'autres questionnements spécifiques tels que la sécurité des communautés environnantes seront défendus par d'autres organisations spécialisées dans ces domaines.

Concernant la question environnementale, nous sommes d'avis que les processus d'évaluation en place tant au niveau du Québec que du Canada permettront d'assurer un cadre d'intervention garantissant la sauvegarde et la protection des sites naturels et des espèces présents autour du site d'exploitation à différentes périodes de l'année. Ce n'est qu'à ces conditions que le gouvernement du Québec devrait recommander la réalisation du projet.

Également, nous souhaitons que le travail du BAPE lui-même permette de s'assurer des mesures d'atténuation afin de minimiser les impacts du projet sur son environnement immédiat.

5. Considérants sur le projet

Le projet de construction et d'exploitation d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna comprend différents éléments (jetée d'accostage, deux réservoirs de stockage du gaz naturel et équipements afférents), soumis à la présente audience du BAPE, qui ne sont pas sans avoir des impacts importants sur la population et les entreprises environnantes.

La future implantation d'un gazoduc (non soumise à l'audience actuelle) et d'une ligne de transport d'électricité comportera également son lot d'impacts. Le transport du gaz naturel dans des méthaniers d'une dimension gigantesque (300 mètres) dans la voie maritime du fleuve Saint-Laurent questionne les aspects de sécurité et de protection des espèces animales et végétales de ce secteur. La proximité du parc marin et la zone de protection marine de l'estuaire du Saint-Laurent questionnent également ce type de transport.

Le projet s'inscrit dans la nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec et s'implantera dans un secteur portuaire prévu pour le développement industriel. Il est supporté par les instances locales et régionales de développement socio-économique.

6. Les entreprises touristiques en périphérie

Le village de Cacouna est, depuis le début du XIXe siècle, une destination estivale prisée pour la villégiature. Son histoire et son patrimoine bâti sont encore aujourd'hui des éléments touristiques d'une grande valeur.

À proximité du site, la municipalité de l'Isle Verte offre un produit touristique axé sur les mêmes aspects et la « petite Île Verte », la seule île habitée à l'année au Bas-Saint-Laurent, attire des dizaines de milliers de visiteurs soucieux de vivre une expérience unique de ressourcement et un dépaysement garanti.

Le secteur de Cacouna est animé par plusieurs attraits touristiques :

- Le circuit patrimonial de Cacouna;
- La Galerie et atelier d'art Les Deux Lilas;
- Le village miniature de Cacouna;
- La maison Denis-Launière;
- Antiquité Rivière-du-Loup;
- Le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna;
- Le golf de Cacouna;
- L'Auberge du Porc-épic;
- Le gîte La Veilleuse.

De plus, Cacouna est le lieu d'accueil de la Première Nation Malécite et possède un lieu de « pèlerinage » reconnu qui attire plus de 20 000 visiteurs, « Le Cénacle ».

Deux sentiers touristiques majeurs, la Route verte et la Route bleue du sud de l'estuaire, passent à proximité du futur site d'Énergie Cacouna.

Le territoire est parsemé de nombreux chalets qui permettent la villégiature, ce qui apporte une économie supplémentaire pendant la période touristique (mai à octobre) pour les commerces locaux.

7. Les impacts du projet sur les entreprises touristiques

Le produit touristique en périphérie est axé sur la contemplation, le calme et la qualité de vie (observation de la faune, petites auberges, patrimoine, etc.). Les principaux impacts prévus nous apparaissent liés à la période de construction dû au dynamitage et aux déplacements de véhicules lourds et au bruit.

Si le projet se réalise, cette période de 3 ans devrait se tenir de 2007 à 2009 et nous croyons qu'il serait important que des mesures de compensation financière soient prévues afin de minimiser ces impacts sur les chiffres d'affaires des entreprises touristiques, et ce, à partir de redevances versées par le promoteur.

Une fois les travaux terminés, les entreprises devront s'adapter à la présence du port méthanier dans leur environnement et vivre avec les impacts relatifs au projet :

- Paysage et impact visuel : Bien qu'il soit réel, l'impact visuel nous semble acceptable. Puisque l'installation des deux réservoirs remplacera une structure actuelle (silo) de béton, celle-ci s'intégrera aux infrastructures portuaires existantes. Les infrastructures du terminal à venir devront s'intégrer aux futures installations industrielles du secteur et faire partie d'un plan d'urbanisme. Par contre, l'ajout d'une ligne de transport d'électricité pourrait avoir un impact visuel important sur le secteur.
- Dynamitage de la montagne : Tel que proposé par le promoteur, le dynamitage devrait se faire exclusivement en hiver (protection de la faune) et **seulement si nécessaire**, car il représente un des principaux impacts négatifs dû à la construction.
- Protection du marais de Gros-Cacouna : Le projet devrait minimiser l'empiètement sur les zones du marais situé à proximité. Le futur projet de gazoduc pourrait inclure le remblai du lac artificiel créé en bordure du marais et dénaturer le site actuel. Des mesures devront être prises afin de minimiser le dérangement des espèces utilisant ce site à diverses périodes de l'année et, plus particulièrement, pour les espèces à statut précaire. Un plan d'action précis devrait être déposé par le promoteur afin d'assurer la protection du marais, des bassins adjacents et de préserver les équipements d'observation actuels.
- Protection de la montagne, des sentiers et de la baie : Le projet devrait garantir la protection et le développement touristique du secteur de la montagne et de la baie situées à l'est du site pour des raisons « écologiques » et esthétiques du milieu.
- Mammifères marins : Les mêmes conditions de protection indiquées pour le marais devraient être appliquées dans le cas des mammifères marins séjournant dans ce secteur.
- Le sentier maritime : La zone d'exclusion du port méthanier et du terminal coupe en deux le parcours de la Route bleue du sud de l'estuaire. Les discussions entre le promoteur, la Fédération du canot et du kayak et la Route bleue du sud de l'estuaire devraient se poursuivre afin de trouver une solution permanente à cet impact.

8. Questionnements supplémentaires

À la suite de notre participation à la première partie des audiences, nous tenons à soulever quelques éléments supplémentaires qui nous interpellent.

- L'absence de données sur le raccordement au gazoduc, structure inhérente au projet, nous empêche d'évaluer les impacts globaux du projet.
- Le besoin du dynamitage pour le réservoir no 3, non soumis à cette audience, versus les besoins de dynamitage pour deux réservoirs, n'est pas clair.

- L'absence d'impacts sur le pont de glace permettant l'accès à la petite Île Verte l'hiver n'est pas clairement documentée et garantie.
- Le besoin d'une étude plus globale sur l'ensemble de la filière du gaz naturel au Québec tenant compte des différents projets de ports méthaniers dans leur ensemble, des besoins du Québec et pour l'exportation.
- L'importance de maximiser les retombées économiques et la création d'emplois reliés au projet dans la région du Bas-Saint-Laurent.
- Le projet devrait se réaliser tel que déposé au BAPE et ne peut être modifié (gazoduc remplacé par une usine de cogénération d'énergie) sans être de nouveau soumis à des audiences publiques.

9. Position de l'ATR quant à l'autorisation du projet

Reconnaissant l'apport économique du projet d'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna, l'ATR du Bas-Saint-Laurent considère que la réalisation de ce projet devrait s'assurer d'offrir des garanties concernant les questions environnementales et de sécurité publique.

Le projet devrait comporter des mesures de compensation financière pour les entreprises touristiques du secteur de Cacouna, principalement lors de la période des travaux de construction.